

Réponse à la question écrite du 26.06.2019 de M. Jos Bertrand, conseiller communal, concernant la nouvelle composition du nouveau Conseil consultatif. (séance du conseil communal du 25.06.2019)

"La sélection s'est déroulée comme suit :

Vu la nécessité de revoir la composition du Conseil consultatif, les partenaires de la politique culturelle locale (bibliothèque néerlandophone, gc WaBo, service culturel) ont commencé à diffuser les informations selon lesquelles des personnes étaient recherchées pour le conseil consultatif. Cette information a été fournie au conseil de bibliothèque, au conseil d'administration de la gc WaBo, au conseil consultatif,

Une lettre a ensuite été envoyée aux institutions qui travaillent avec des professionnels (écoles néerlandophones, gc WaBo et bibliothèque néerlandophone) et aux associations sans collaborateurs professionnels (August Vermeylenkring, Femma, 't Daghet) pour solliciter leur proposition de délégation. Toutes ces institutions et associations ont choisi une délégation pour le Conseil consultatif, à l'exception de « t' Daghet » qui a choisi de n'envoyer personne au Conseil consultatif.

Une fois les profils des personnes de ces catégories connus, la commune s'est mise à la recherche de profils qui pourraient les compléter (domaine de connaissance, contacts, âge, sexe).

Par conséquent, aucun profil spécifique pour les candidats n'a été défini à l'avance, mais en examinant les candidats des autres catégories, on a choisi des profils qui avaient de préférence des contacts et des connaissances dans le secteur artistique local (dans les autres catégories, aucun profil), des jeunes (dans les autres catégories, principalement des participants plus âgés) et si possible des hommes (les femmes étant majoritaires dans les autres catégories).

Ensuite, des profils potentiellement intéressants ont été recherchés par le centre communautaire, la bibliothèque et le service culturel. Cela s'est fait en s'adressant directement aux gens. Un appel écrit général, par exemple via le WaBo, des affiches ou le site Web communal, a été envisagé, mais rejeté, car ces appels généraux donnent toujours les mêmes profils. Pour une demande, il suffisait d'en informer le coordonnateur de la politique culturelle de la commune.

En s'adressant directement aux gens, cinq d'abord, puis six personnes ont présenté leur candidature au Conseil consultatif. La dernière demande n'a pas pu être prise en considération parce qu'elle a été soumise trop tard (le collège échevinal avait déjà pris une décision).

Parmi les cinq demandes en ordre utile, les trois premières ont été sélectionnées en fonction de la mesure dans laquelle leur profil correspondait aux lacunes identifiées dans les profils du Conseil consultatif.